

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2018**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 08 octobre 2018 s'est réuni à 20h30 à la mairie sous la présidence de Simone MANGEON, Maire.

Présents : Simone MANGEON, Hervé GRANDJEAN, Alain CORNEAU, Joël THIBAUT, Thierry ALEXANDRE, Frédéric TROUÉ, Sandrine RAVASSON et Catherine ROTA,

Absent(s) : Sylvain PICOUET ayant donné pouvoir à Joël THIBAUT, Delphine GREMY ayant donné pouvoir à Simone MANGEON, Laurent LAGNEAU ayant donné pouvoir à Catherine ROTA, Ludovic DE BO ayant donné pouvoir à Thierry ALEXANDRE, Jean-Pierre DEMELEUMEESTER ayant donné pouvoir à Frédéric TROUÉ, Sophie LITRA et Isabelle ALLEMANDOU.

Secrétaire de séance : Catherine ROTA

Un Colombarien souhaiterait défricher le chemin derrière l'habitation de M. GUILPAIN Serge (Hameau des Bois Plantés) afin de débarrasser des bois.

Après discussion et respect des lois, la Commune va prévenir les propriétaires des parcelles concernées responsables de cet entretien.

Un parent présente ensuite au Conseil Municipal une pétition signée par quelques parents, grands-parents d'élèves et 2 employés communaux. Ces personnes souhaiteraient la suppression de la haie de la cour du Foyer Rural avec un remplacement de celle-ci par un grillage. Le Conseil Municipal est surpris d'une PETITION, prend note, une réflexion est en cours et une réponse affichée sur le panneau de la Mairie.

Mme MANGEON déclare la séance du Conseil Municipal ouverte

I. Chemins (remembrement)

Après exposition des plans et états des chemins et des problèmes posés lors de la commission qui s'est déroulée le 09 octobre 2018, une lettre va être envoyée à Mme CHARON, concernant quelques éventuelles petites modifications.

II. Rapport CLECT et AC définitives 2018

Mme MANGEON présente aux membres du Conseil Municipal le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) présenté lors de la commission du 24 septembre dernier à l'Agglomération du Grand Sénonais. Cette commission a permis d'établir les montants des attributions de compensation définitives pour 2018. Il convient maintenant que chaque Conseil Municipal délibère pour approuver le rapport de la CLECT et le montant des attributions définitives.

Après délibération, le Conseil approuve le rapport de la CLECT et le montant des attributions définitives pour 2018

III. Mare privée du Petit Vil-cul

Les propriétaires ne mettent plus cette mare à disposition de la Commune pour la défense incendie.

Aussi, il faudra d'urgence poser une poche d'eau à cet effet.

Ces riverains demandent que soient créés des fossés pour l'évacuation pluviale. Mme MANGEON va provoquer un rendez-vous avec le service de l'Agglomération du Grand Sénonais en charge de cette compétence et en présence des demandeurs.

IV. Questions diverses

- Urbanisme :

- DP 18 T0011 création d'un niveau supplémentaire : avis favorable

- CUB 18 T0005 construction d'une maison à usage d'habitation : avis favorable (sans sous-sol, pas de vide sanitaire fermée pour permettre l'évacuation, assainissement : micro-station obligatoire et construction de préférence sur pilotis)

- DP 18T0012 : création d'une piscine : avis favorable

La séance est levée à 23 heures 00. La prochaine réunion de Conseil aura lieu le 30/11/2018 à 20h30 à la Mairie, sauf empêchement imprévu du Maire. Dans ce cas, une autre date sera annoncée et affichée.